|  |  |
| --- | --- |
|  | ETUDE DE CAS 06:  Enregistrement de données dans le portail central du CEPRB :  Evaluation des risques et lois nationales ou réglementations |

Objectif:

* Comprendre le processus d’enregistrement d’informations (transmission et approbation) dans le CEPRB, spécialement au niveau des évaluations des risques et des lois ou réglementations nationales.
* Acquérir une connaissance générale des écrans de saisie de données.

Références:

* Site de formation du CEPRB  (Aller à <http://bch.cbd.int> > Aide (ou Ressources) Site de formation du CEPRB)
* Formats commun hors-ligne (Aller à <http://bch.cbd.int> > Ressources > Formats Communs)
* Module de formation 06: Utilisation du centre de gestion
* Module de formation 07: Enregistrement d’informations dans le Portail Central du CEPRB
* Module de formation 08: Enregistrement d’Informations Nationales
* Etude de cas 25 : Une Autorité Nationale Compétente enregistre une évaluation des risques et une décision pour importer du coton GM
* Etude de cas 26 : Un correspondant national enregistre des lois sur la biosécurité.

|  |  |
| --- | --- |
|  | CASE STUDY 06:  Enregistrement de données dans le portail central du CEPRB :  Evaluation des risques et lois nationales ou réglementations) |

Les participants doivent former des groupes disposés en 5 rangées comme suit [[1]](#footnote-1):

Rangée 1: Groupe 1 - Grèce

Rangée 2: Groupe 2 - Angola

Rangée 3: Groupe 3 - Andorre

Rangée 4: Groupe 4 - Comores

Rangée 5: Groupe 5 - Bénin

Chaque participant, dans chacun des groupes, tiendra le rôle du correspondant national du CEPRB à tour de rôle pendant que les autres tiendront le rôle d’utilisateur national autorisé.

Phase pratique des travaux:

* Au premier tour, un des participants dans le groupe sera le CN-CEPRB. Tous les autres participants seront des UNAs.
* Les participants doivent se connecter au site de formation du CEPRB en utilisant le lien fournit sur le portail central du CEPRB. (Veuillez suivre la procédure décrite dans l’étude de cas 03 ou mieux encore, référez-vous au module de formation “MO06” pour plus de précisions sur l’utilisation du site de formation du CEPRB):
* En fonction du rôle attribué (UNA1, UNA2, etc.), chaque participant doit saisir quelques données fictives sur une évaluation des risques (en référençant l’OVM précédemment enregistré, de même qu’un enregistrement existant d’une Autorité Nationale Compétente). Il verra ensuite cet enregistrement en état : « en attente d’approbation ».
* Les participants doivent également saisir un enregistrement de loi ou réglementation nationale (en faisant référence à un enregistrement d’autorité nationale compétente déjà enregistrée). Il verra ensuite cet enregistrement en état : « en attente d’approbation ».
* Le CN-CEPRB s’exerce également à la saisie de quelques données (NOTE : les données seront automatiquement validées, dans ce cas)
* Lorsque tous les UNAs du groupe auront saisi au moins un enregistrement chacun, le CN-CEPRB pourra s’entrainer à « valider », « annuler », « demander des modifications ». Les UNAs peuvent observer le processus à partir de l’ordinateur du CN-CEPRB. Faites l’expérience de « demander des modifications » pour au moins une soumission. Pratiquez également la fonctionnalité « annuler » pour voir comment l’enregistrement peut être ramené à l’état de « brouillon » ou complètement supprimé.
* Les participants devront s’échanger les rôles, de manière à ce que tous puissent tenir le rôle du CN-CEPRB.

Durant cet exercice, les participants pourront explorer les fonctions suivantes :

* Utiliser le bouton « spécifier les langues » (coin droit supérieur des écrans de saisie) pour indiquer la langue de saisie, de même que pour l’ajout d’une traduction.
* Utiliser le bouton «Réviser» pour vérifier les informations renseignées afin de rapidement constater les données manquantes.
* Sauvegarder un brouillon pour une édition ultérieurement.

|  |  |
| --- | --- |
|  | CASE STUDY 06:  Enregistrement de données dans le portail central du CEPRB :  Evaluation des risques et lois nationales ou réglementations) |

**NOTES POUR LE FORMATEUR**

**Objectif de la pratique:**

Apprendre à utiliser le centre de gestion du CEPRB pour enregistrer des évaluations des risques et des lois ou réglementation nationales.

**Pré-requis:**

Un compte d’utilisateur du CEPRB et l’accès au CEPRB

**Notes:**

* Les participants doivent disposer d’un compte d’utilisateur personnel du CEPRB. Ils se connecteront au **site de formation du CEPRB** en utilisant leur propre compte d’utilisateur du CEPRB. Veuillez vous référer au module de formation **“**MO06**”** pour plus de précisions sur la création d’un compte d’utilisateur du CEPRB.
* Il vous est conseillé de configurer votre espace personnel de formation pour votre atelier avant de commencer cet exercice. Dans le cas contraire, les participants peuvent choisir l’espace publique de formation, “Public BCH Training”.
* Cet exercice requiert que dans l’espace de formation de chaque groupe, il y ait des enregistrements sur un OVM et une ANC. Il est donc conseillé aux participants de créer des enregistrements fictifs de chaque type au préalable. Laissez ensuite le participant CN-CEPRB valider les enregistrements d’ANC, et le formateur (connecté en tant qu’Administrateur du site de formation du CEPRB) devra valider les enregistrements de référence soumis (coordonnées, OVMs) afin que les participants puissent progresser en créant des enregistrements d’évaluation des risques et de lois.
* Il est conseillé de préalablement informer les participants d’utiliser, pour commencer, les « formats commun hors-ligne » (c.à.d. les formulaires M.S. Word) pour remplir leurs données concernant une « évaluation des risques généré par un processus réglementaire. » Ceci garanti qu’ils ont une copie de la décision et élimine les problèmes de connexion internet. Ils peuvent également prendre le temps nécessaire pour renseigner toutes les informations demandées. Une fois le formulaire MS Word complété, il devient facile de faire du copier-coller des données contenues dans le formulaire MS Word au “formulaire en ligne” via le centre de gestion du CEPRB. Pour télécharger les “formats commun hors-ligne”, veuillez-vous référer au module de formation 07.
* Il est conseillé de faire l’étude de cas 25: Une ANC enregistre une évaluation des risques et une décision pour importer du coton GM en conjonction avec cette étude de cas.
* Il est conseillé de faire l’étude de cas 26: Un correspondant national enregistre des lois sur biosécurité. en conjonction avec, ou en lieu et place de cette étude de cas.

1. Les pays cités le sont uniquement à titre d’exemple et peuvent être changés dans la mesure où les groupes sont clairement identifiés. [↑](#footnote-ref-1)